

# ASSURANCE-VIE DÉDIÉE ET TAX PLANNING

Dans quelle mesure les clients français, belges, italiens et allemands peuvent-ils utiliser des contrats d'assurance-vie dédiée ?

8.45 | **Michel Bulach**, Associé, Wildgen & Partners, Luxembourg

Allocution d'ouverture par le Président de séance

## LES OPPORTUNITES ET LES LIMITES DES CONTRATS DEDIES

9.00 | **Emile Sander**, Président Directeur Général, BDS-LUX, Luxembourg

Quels sont les développements récents en matière de contrats d'assurance-vie ?

Tendances et récents développements en matière de contrats d'assurance-vie dédiés  
Assurance-vie offshore

Les atouts des produits dédiés luxembourgeois face à la concurrence des autres places et des structures patrimoniales classiques  
Actifs non cotés

9.45 | **Michel Bulach**

La problématique des contrats dédiés et leur indispensable qualification en tant que contrats d'assurance-vie

Pratique des contrats dédiés au Luxembourg  
Environnement juridique au Grand-Duché de Luxembourg, en Europe et aux Etats-Unis

Risques de requalification ?  
Solutions ?

10.30 |

Pause-café

11.00 | **Jean-François Lycops**, Directeur, Private Insurer, Bruxelles

Comment résoudre les difficultés de valorisation des actifs non cotés dans des contrats dédiés de catégorie C ?

Evolution de la réglementation sur la gestion dédiée

Ses conséquences en termes de gestion patrimoniale dans le cadre de l'immobilier et des valeurs mobilières

11.45 | **Benno K. Raeber**, Attorney at Law, Prime Advisory group, Zurich

Compliant uses of offshore life insurance for tax planning after the G20

How do Regulators see Offshore Life Insurance?  
What has the Offshore Life Insurance industry to expect from a Tax and Regulatory perspective?

What are the Opportunities for the Offshore Life Insurance industry given the heightened regulatory and tax pressure on the financial industry? - Discussion

12.30 |

Déjeuner

## LES CONTRATS OPTIMAUX POUR LES CLIENTS FRANÇAIS, BELGES, ITALIENS ET ALLEMANDS

14.00 | **Xavier Périnne**, Avocat à la cour, Affina Legal, Paris

Comment structurer les contrats d'assurance-vie compliant pour les clients français ?

Quel est le régime fiscal des contrats d'assurance-vie ?

Dans quels cas un contrat d'assurance-vie peut-il ne pas être par reconnu en tant que tel ?  
Etude de cas de contrats compliant

14.45 | **Jürgen Doerr**, Wealth Assurance AG, Schaan (Liechtenstein)

Life Insurance and Tax Planning for German clients

German taxes on insurance operations: wealth tax, personal income tax, inheritance and gift tax  
Concept of life insurance for German tax purposes  
Personal income tax versus Inheritance and gift tax: incompatibility?

Personal Income Tax: tax treatment of deferred capital insurance, tax treatment of annuity insurance  
Inheritance and Gift Tax  
"Unit Linked" insurance: concept, products for tax planning

15.30 |

Pause-café

15.45 | **Thierry Afschrift**, Avocat au Barreau de Bruxelles, Association Afschrift, Bruxelles

L'assurance-vie et la planification fiscale pour les résidents belges

Les concepts juridiques de base  
L'assurance de montants garantis : régime fiscal

L'assurance dite « branche 23 » mode de gestion de patrimoine

16.30 | **Paolo Ludovici**, Commercialista, Maisto & Associati, Milano

Under which conditions does life insurance remain an interesting tax planning instrument for Italian clients?

The income tax regime of insurance policies  
Comparison between portfolio management contracts and unit linked policies

Comparison between Italian and foreign policies  
The use of life insurance policies in tax planning

17.15 |

Fin de la conférence

LUNDI 31 MAI 2010, LUXEMBOURG, HÔTEL LE ROYAL

## LIEU DE LA CONFÉRENCE

### Hôtel Le Royal

12 Boulevard Royal - Luxembourg  
T +352 24 16 16 1

### Academy & Finance SA

16, rue Maunoir, CP 6069

CH - 1211 Genève 6

Tel: +41 (0)22 849 0111

Fax: +41 (0)22 849 0110

Email: info@academyfinance.ch

www.academyfinance.ch

## INFORMATIONS PRATIQUES

### Renseignements et inscriptions :

par tél : +41 (0)22 849 01 11

par fax : +41 (0)22 849 01 10

par e-mail : info@academyfinance.ch

par courrier : Academy & Finance SA,

16, rue Maunoir CP 6069,

CH-1211 Genève 6

**Prix : 830 EUR**

**Tarifs dégressifs :** 2<sup>e</sup> inscrit -10%; 3<sup>e</sup> inscrit -15%

### Inscription et paiement

Dès réception de votre inscription, vous recevrez une facture. Votre inscription doit être garantie par un numéro de carte de crédit. Le paiement doit être effectué par virement avant la conférence. Si le paiement n'est pas reçu à cette date, nous effectuerons le paiement par carte de crédit. Le virement est à effectuer à l'ordre d'Academy & Finance SA avec la mention du numéro de facture.

### Annulation

Les frais d'annulation sont d'un montant de 20% du prix d'inscription si la demande d'annulation est reçue plus de 15 jours avant la conférence. Ils seront de 50% du montant facturé en cas d'annulation entre 15 et 2 jours avant la conférence. En revanche, si l'annulation parvient moins de 48 heures avant le début de la conférence, la totalité de l'inscription restera due. Pour être prise en compte, toute annulation doit être formulée par écrit (courrier ou télécopie) avant la conférence. Si l'annulation n'est pas reçue par courrier ou par fax avant la conférence, le montant total de l'inscription sera dû. Un remplacement est admis à tout moment. Il doit être communiqué par écrit avant la conférence.

### Remplacement

Un remplacement est admis à tout moment. Il doit être communiqué par écrit avant la conférence.

## BULLETIN D'INSCRIPTION

**OUI, je m'inscris à la conférence "Assurance-vie dédiée et tax planning" à Luxembourg le 31 mai 2010**

**Pour plus de confort, inscrivez-vous par téléphone au +41 (0)22 849 01 11.**

Nom et prénom .....

Fonction .....

Société .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

Tél. .... Fax .....

E-mail .....

Je garantis mon inscription par carte de crédit pour la somme de EUR .....

Les paiements par carte de crédits seront prélevés dès réception des données bancaires et soumis à une majoration de 4% couvrant les frais de commission.

Mastercard  VISA  AMEX  Carte professionnelle  Carte personnelle

N° de carte: \_\_\_\_\_/\_\_\_\_\_/\_\_\_\_\_/\_\_\_\_\_ Date d'expiration: \_\_\_\_/\_\_\_\_

Nom du détenteur de la carte .....

Adresse du détenteur de la carte AMEX .....

Date ..... Signature .....

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme si, malgré tous leurs efforts, les circonstances les y obligent.